

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

LE DOSSIER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ EST À REMETTRE À LA MAIRIE **AVANT LE 14 AOÛT 2024**

Nom et prénom du père : J'exerce l'autorité parentale oui non
Adresse : Tél.
Nom et prénom de la mère : J'exerce l'autorité parentale oui non
Adresse : Tél.

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :
Classe :
Adresse :
.....
.....
Personnes autorisées à récupérer l'enfant (nom, prénom, lien de parenté et téléphone) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphones :

Fixe Domicile :
Port. Mère :
Tél. Travail Mère :
Port. Père :
Tél. Travail Père :

Mail (indispensable pour l'envoi des factures)

.....

Si vous souhaitez un envoi papier de votre facture, veuillez cocher la case ci-contre

Allergies alimentaires

.....

.....

Autres allergies ou informations diverses (sans porc, sans viande,...) :

.....

.....

En cas de PAI : joindre le dossier complet et valide en mairie dès l'inscription

Nous soussignés, (Nom et prénom des parents)
- déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur qui régit le fonctionnement de la cantine et de la garderie et y souscrire.
- nous engageons à signaler tout changement par rapport aux renseignements fournis ci-dessus.

En cas d'urgence médicale, nous autorisons les agents de ces services à faire prendre en charge mon enfant par des pompiers ou par un médecin avant de me prévenir à l'un des numéros suivants : (téléphone et nom des personnes à prévenir)

.....
.....

Le

Signature des parents

Le Maire de La Celle sur Morin sis 1 rue d'en Bas 77515 La Celle sur Morin, a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : inscription, suivi et facturation des services de restauration scolaire, de garderie périscolaire et d'étude surveillée.

Ce traitement est basé sur une obligation contractuelle.

Les données sont destinées à la Mairie de La Celle sur Morin et le cas échéant aux services de la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place des prélèvements bancaires et l'émission de titres de recettes. Elles sont conservées pour une durée de 5 années. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la mairie à secretariat@laclesurmorin.fr ou par courrier à Mairie 1 rue d'en Bas 77515 La Celle sur Morin. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

**PRÉVISION RÉSERVATION CANTINE SCOLAIRE
Pour l'année scolaire 2024-2025**

2 CHOIX POSSIBLES ENTRE :

<input type="checkbox"/> ABONNEMENT ANNÉE ENTIÈRE POUR LA CANTINE* <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi à partir du :	<input type="checkbox"/> ABONNEMENT PAR PÉRIODE POUR LA CANTINE** ** Cochez le calendrier joint ou connectez-vous au Portail des Familles (disponible à compter du mois d'août)
---	---

Pour toute modification ou annulation de cantine, nous faire parvenir une demande par écrit sous réserve d'un délai de 2 jours hors week-end et jours fériés (courrier, mail ou portail famille).

**PRÉVISION RÉSERVATION GARDERIE PÉRISCOLAIRE
Pour l'année scolaire 2024-2025**

2 CHOIX POSSIBLES ENTRE :

<input type="checkbox"/> ABONNEMENT ANNÉE ENTIÈRE POUR LA GARDERIE* - Matin : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi à partir du : - Soir : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi à partir du : * Cochez les cases correspondant aux jours de fréquentation souhaités, pour l'année entière	<input type="checkbox"/> ABONNEMENT PAR PÉRIODE POUR LA GARDERIE** ** Cochez le calendrier joint ou connectez-vous au Portail des Familles (disponible à compter du mois d'août)
--	--

Pour toute modification ou annulation de garderie (matin ou soir), nous faire parvenir une demande par écrit (courrier, mail ou portail famille) au plus tard 2 jours avant la date, hors week-end et jours fériés. Lors des absences en garderie pour maladie, la garderie vous est automatiquement remboursée.

La facturation est unique et comporte la cantine et la garderie périscolaire. Une notification par mail vous est transmise le 1^{er} du mois, pour vous informer de la disponibilité de la facture sur le Portail des Familles.

Si vous n'avez pas Internet, veuillez le préciser lors du dépôt du dossier d'inscription pour un envoi des factures par courrier.

Le règlement Le paiement des services est effectué en Mairie soit <input type="checkbox"/> Espèces (limité à 300 €) <input type="checkbox"/> CB (via le Portail des Familles) <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Prélèvement (<u>joindre un RIB si vous n'étiez pas déjà en prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires</u>) <input type="checkbox"/> Chèque CESU (<u>uniquement pour la garderie</u>) Entre le 01 et le 10 de chaque mois.	Signature des parents ou du responsable de l'enfant * Fait à La Celle sur Morin, le * (précédée de la mention « Lu et approuvé »)
---	---